



Informations Accueil de Loisirs de Lamarque-Pontacq



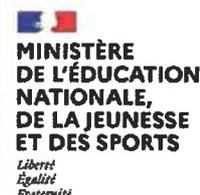
La commune de **Lamarque-Pontacq** a fait le choix de mettre en place un accueil extrascolaire ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à partir du **7/09/2022**. Il sera ouvert les mercredis et les petites vacances scolaires (Automne, Hiver et Printemps).

Pour mettre en œuvre ce dispositif les élus ont décidé de se faire accompagner par un opérateur local, la fédération départementale **Léo Lagrange** des Hautes-Pyrénées qui gère d'autres structures (Bordères sur l'Echez, Juillan, Séméac...) dans la périphérie tarbaise.

Qui s'occupe des enfants ?	Un directeur et une équipe d'animateurs, diplômés (salariés FDLL65 ¹), constituée, selon les normes SDJES ²
A quel endroit ?	Les enfants seront accueillis dans les locaux de l'école de Lamarque-Pontacq
Quelles activités ?	Le directeur et son équipe vont établir un projet pédagogique. Une programmation, mixant les activités culturelles et sportives, sera mise en place.
Quels sont les horaires ?	<ul style="list-style-type: none">➤ Ouvert les mercredis et les petites vacances scolaires (Automne, Hiver, Printemps)➤ De 7h30 à 18h30<ul style="list-style-type: none">• Le matin : accueil des enfants de 7h30 à 9h (début des activités)• Le midi si l'enfant ne mange pas : départ entre 12h et 12h20, retour entre 13h30 et 14h (début des activités)• Le soir : départ des enfants entre 17h et 18h30
Quelles sont les modalités ? 	<ul style="list-style-type: none">➤ Inscription préalable obligatoire (au plus tard le vendredi 17h précédant le mercredi ou les vacances)➤ Remplir la fiche de renseignements➤ Remplir le planning de réservation (un planning de réservation différent pour les mercredis et les vacances scolaires)➤ Envoyer le tout par mail à alshlamarquepontacq@gmail.com ou le déposer à la mairie de Lamarque-Pontacq.➤ En retour, un mail sera envoyé pour finaliser l'inscription, faire la facture et effectuer le paiement. <p>Nombre de places limité, classement par ordre de réception des dossiers</p>
Quels sont les documents à fournir ?	<ul style="list-style-type: none">➤ La fiche de renseignements remplie➤ Photocopie du carnet de vaccination➤ Planning de réservation complété. (des journées supplémentaires pourront être rajoutées dans la limite des places disponibles)

¹ FDLL65 : Fédération Départementale Léo Lagrange des Hautes-Pyrénées

² SDJES : Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport



Pour tout renseignement complémentaire :
 Fédération départementale Léo Lagrange des Hautes Pyrénées
 33 avenue du Pouey
 65420 IBOS



Tarifs des journées mercredi et petites vacances pour les familles

Quotient familial CAF des familles				Tarif journées sans repas	Tarif du repas 3,60 €
De	0	à	150	1,40 €	
De	151	à	500	3,60 €	
De	501	à	800	6,00 €	
De	801	à	1100	8,40 €	
De	1101	à	1300	10,40 €	
De	Supérieur	à	1301	12,40 €	

Les chèques ANCV pour les vacances et CESU pour les mercredis seulement sont acceptés.
 Pas de règlement par CB

Les inscriptions pour les vacances d'automne se feront ultérieurement.

Planning de réservation Mercredis (1 fiche par enfant) :

A renvoyer complété et accompagné de la fiche de renseignements à
alshlamarquepontacq@gmail.com

Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Adresse mail parents : _____

Mercredi 7/09/22		Mercredi 14/09/22		Mercredi 21/09/22		Mercredi 28/09/22		Mercredi 05/10/22	
Journée	Repas	Journée	Repas	Journée	Repas	Journée	Repas	Journée	Repas

Mercredi 12/10/22		Mercredi 19/10/22		Mercredi 09/11/22		Mercredi 16/11/22		Mercredi 23/11/22	
Journée	Repas								

Mercredi 30/11/22		Mercredi 07/12/22		Mercredi 14/12/22	
Journée	Repas	Journée	Repas	Journée	Repas